

Mairie d'**AUVERS SAINT GEORGES**

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

du samedi 19 mars 2022

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie le 19 mars 2022 à 9 heures, sous la présidence de Monsieur MEUNIER Denis, Maire.

Étaient présents : M. MEUNIER, MME RIFFET, M. RECOULES, MME SARZAUD, MME MOISAN, MME BARTH, MME LAVOINE, M. GARDON

Absents excusés : M. EVRA, M. HENTGEN, M. ELY, MME MILLET

M. BERTAUD pouvoir à M. GARDON

MME PIONNEAU pouvoir à Mme BARTH

Madame RIFFET a été élue secrétaire.

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu du Conseil municipal du 27 novembre 2021, lequel n'apporte pas d'observations.

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- V. Demande de subvention au titre de la DSIL 2022

I. Budget Commune.

I. 1 Compte de gestion 2021/ Compte administratif 2021

Monsieur le Maire présente le compte de gestion de l'exercice 2021 arrêté comme suit :

Fonctionnement : - Dépenses : 538 526.47€
- Recettes : 692 282.30€

Investissement : - Dépenses : 442 715.35€
- Recettes : 430 055.88€

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion présenté.

Monsieur RECOULES présente le compte administratif de l'exercice 2021 conforme au compte de gestion.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le compte administratif présenté.

I. 2 Affectation du résultat de fonctionnement 2021

L'examen des comptes administratif et de gestion faisant apparaître un résultat de fonctionnement de 337 612.57€, il est proposé d'affecter 176 970.70€ au compte 1068 du budget 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité l'affectation du résultat proposée.

I. 3 Budget primitif 2022

Monsieur le Maire présente le budget primitif de l'exercice 2022 arrêté comme suit :

Fonctionnement : Dépenses et recettes : 835 641.87 €

Investissement : Dépenses et recettes : 925 278.57 €

Le budget Investissement inclut :

- la restauration du corps du garde accompagnée par le PNR au titre de la restauration du patrimoine
- l'aménagement du Pré Joly inscrit dans le cadre des aménagements accompagnés par le PNR au titre des espaces publics intergénérationnels
- l'isolation thermique de l'école primaire et du foyer rural au titre de la DSIL

Il est précisé que l'approbation du budget vaut approbation des taux de fiscalité de la commune identiques à l'année 2021, soit :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27,37 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,59 %

Dans le cadre de la refonte de la fiscalité locale et conformément à la loi de finances pour 2020, les parts, communale et départementale, de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité le budget primitif proposé.

II. Avenant n°1 à la convention constitutive d'un groupement de commandes ENT Collège Département et ENT Ecoles Primaires Communes

Monsieur le Maire présente l'avenant n°1 à la convention qui approuve l'adhésion de deux nouvelles communes au groupement de commandes : Breuillet et Val-Saint-Germain.

Après en avoir délibéré, le Conseil, approuve à l'unanimité l'avenant n°1.

III. Numérotation de parcelles Rue de la Rivière

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir, par délibération, le numéro à donner aux habitations Rue de la Rivière.

Après avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité ADOPTE les numérotations suivantes :

- Parcelle AC6 numéro 1 Rue de la Rivière
- Parcelle AD28 numéro 2 Rue de la Rivière

IV. Modification de la prescription de la modification simplifiée n°2 du PLU

M. RECOULES, 2ème adjoint chargé de l'urbanisme présente la modification de la prescription de la modification simplifiée n°2 du PLU suite aux observations des services de la Préfecture. Il est proposé au Conseil d'approuver la prescription de celle-ci relative à des modifications mineures.

Après en avoir délibéré, le Conseil, confirme à l'unanimité la modification présentée.

V. Demande de subvention au titre de la DSIL 2022

Monsieur le Maire présente la demande de subvention pour l'isolation thermique de l'école primaire et du foyer rural dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local.

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve à l'unanimité les devis présentés et autorise Monsieur le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès du département.

Questions diverses :

M. le Maire informe qu'une personne, chauffeur de taxi, a sollicité la mairie afin d'obtenir une autorisation de stationnement sur la commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil autorise le Maire de prendre arrêté portant création d'une autorisation de stationnement de taxi sur la commune.

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance est levée à 10 heures 30.